

MAIRIE de COULOUNIEIX-CHAMIER

CONSEIL MUNICIPAL du 15 OCTOBRE 2013

--==--

L'an deux mil treize, le quinze octobre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIER se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE, M. Bernard BARBARY, Mme Danièle LEFEUVRE, M. Francis CORTEZ, Mme Frédérique RIVIERE, M. Jean-François MARTINEAU, Mme Claude DERAMCHI, Mme Bernadette BERTHELOT, M. Jean-Pierre CONTRAND, Mme Claudine MEYZAT, M. Michel NABOULET, Mme Anne-Marie LACARTE, M. Lionel COMBEAU, Mme Cristina FERNANDES, M. Keith HALSON (mandataire Claude DERAMCHI), MM. André DESCHAMPS, Philippe VALEGEAS, Mlle Aurélie BLANCHET (mandataire Bernard BARBARY), Mme Marianne ROUSSEAU (mandataire Jean-Pierre ROUSSARIE), M. Guy MACOUIN, Mme Nicole RIOU, M. Patrick CAPOT, Mme Mireille BORDES, M. Hamid EL MOUEFFAK, Mmes Arlette ESCLAFFER, Ginette UROZ, Marie-Claire SARLANDE (mandataire Hamid EL MOUEFFAK).

EXCUSE : Michel DASSEUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cristina FERNANDES

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de passer à l'examen de l'ordre du jour avec un très léger retard dû à l'inauguration de Hoche conseil, nouvelle entreprise implantée à Cré@vallée, avec 60 emplois.

Il demande s'il y a des observations à formuler sur le dernier PV. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Point 1. BAIL PRECAIRE CONCERNANT LE GYMNASSE ASPTT ENTRE LA FILIALE DE POSTE-IMMO « SCI ACTIVITES ANNEXES » ET LA « COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIER »

« Mes chers collègues, j'ai eu l'occasion de faire une réunion avec vous tous. Je refais rapidement l'historique de ce dossier. Nous avons été contactés par des représentants de Poste Immo il y a 2 ans ½ pour nous dire que la Poste, surtout les œuvres sociales se désengageant, cette structure serait sur le marché et ils nous sollicitaient en tant que repreneurs.

Ils se sont manifestés à nouveau au printemps dernier et nous avons eu l'occasion de nous rencontrer plusieurs fois en compagnie de Mireille BORDES, notre conseillère générale, pour voir comment traiter ce dossier.

C'est un dossier complexe, difficile, qui a été mal engagé et au mauvais moment car Poste Immo nous met le couteau sous la gorge ce qui est une méthode très désagréable. Les collectivités n'obéissent pas au doigt et à l'œil dans l'immédiateté.

Je leur ai fait remarquer que notre commune n'était pas de la taille de Bordeaux ou Dijon ou Nantes et n'avait donc pas du tout la même capacité financière puisque ces dernières, plus grandes donc plus riches que nous, ont acquis des locaux.

Je leur ai fait observer aussi que cette entité qui est venue sur notre commune en même temps que l'imprimerie du timbre, rayonne au-delà de notre commune et que nous ne sommes pas les seuls concernés. C'est vrai que nous utilisons cette structure mais la commune fait déjà un effort en donnant des heures d'entretien pour ce gymnase.

Nous nous sommes engagés sur la réforme des rythmes scolaires, je pense que c'est une très bonne résolution, et ce gymnase nous rend service pour nos enfants, mais il y a d'autres utilisateurs. Il y a bien sûr toutes les sections de l'ASPTT et pour une petite partie les élèves du collège (qui dépend du conseil général).

J'ai provoqué une réunion avec les collègues de l'agglomération et leur ai dit la situation car je ne voulais pas qu'ils l'apprennent par l'extérieur. Certains, spontanément m'ont dit qu'ils pouvaient mettre la main à la poche, d'autres m'ont dit que ce serait très difficile.

Je crois savoir que le Président de l'ASPTT devrait contacter le Président du Conseil Général. Je ne sais pas où en est le Conseil Général ; du côté de la C.A.P le Président dit qu'ils n'ont pas la compétence sportive. Nous nous trouvons donc devant un problème assez compliqué.

Ce soir, ce que je vous propose c'est une solution médiane, d'abord pour se donner du temps, pour appréhender au mieux ce dossier, faire que nous puissions mener à bien la réforme des rythmes scolaires car l'enjeu pour nos enfants n'est pas du tout négligeable, faire qu'avec l'ASPTT nous trouvions une solution. Je le répète, pour la commune seule ce sera très difficile, aussi je vous propose de conclure un bail provisoire précaire avec Poste-Immo pour aller jusqu'au mois de Juillet 2014 et tenter de trouver une solution qui serait acceptable pour les uns et pour les autres.

Mes chers collègues, ce bail que j'ai fait examiner par notre avocat, ne nous engage pas du tout pour la suite. Je ne veux pas mettre le doigt dans un engrenage qui présenterait de gros inconvénients pour les finances de notre commune. C'est quand même un effort important : 65 000 € annuels pour les fluides, on tourne autour de 100 000 € annuellement pour le fonctionnement sans parler dans le cas d'un éventuel rachat, du capital et des intérêts qui grèveraient au niveau de l'endettement (ce qui représenterait 3 à 4 points d'impôts).

Je vous demande qu'on examine cette question du bail en ayant le souci de permettre à l'ASPTT de pouvoir continuer, le souci de pouvoir continuer nos rythmes scolaires pour nos enfants et de trouver les solutions les plus adaptées et les moins pénalisantes financièrement. Ce sera un dossier à examiner de façon très attentive et très méticuleuse. Ce soir on se donne du temps pour pouvoir le gérer au mieux. »

M. le Maire précise toutefois qu'il a fallu argumenter sérieusement car ce n'était pas les conditions de Poste Immo. Au départ c'était 120 000 € annuels de loyer + les fluides 65 000 €.

Il précise également que l'ASPTT s'engage à s'acquitter des fluides pour les mois de Novembre et de Décembre.

M. Le Maire donne la parole à Yohann TOSTIVINT, Directeur Général des Services qui apporte quelques précisions, notamment à Arlette ESCLAFFER et Hamid EL MOUEFFAK quant aux impôts fonciers.

« Effectivement la taxe foncière est à la charge du preneur. Par contre après moult échanges on a réussi à obtenir de ne pas avoir à payer la taxe foncière de 3 400 € pour 2013. Elle sera payée au prorata temporis sur l'année 2014, donc à peu près 1 900 € pour 7/12^{ème}.

Arlette ESCLAFFER demande si dans le cas de gros travaux à effectuer, ces derniers nous incomberaient en partie.

Mr le Maire lui répond qu'on participe déjà pour tout ce qui est du petit entretien (740 heures). Pour des travaux plus importants des techniciens ont visité le bâtiment et ont déclaré qu'il est en bon état. Il ne devrait donc pas y avoir de surprise.

Mireille BORDES prend la parole : « Pour moi il y a 2 positions : d'abord ma position de conseillère municipale. Je voterai la délibération pour avoir largement débattu avec le groupe auquel j'appartiens.

En tant que conseillère générale, je voudrais apporter quelques précisions qui nous ont un peu heurté au niveau du Conseil Général.

La première : il est vrai qu'actuellement nous utilisons en partie ce gymnase pour les élèves du collège. Le collège Jean Moulin a un gymnase ce qui n'est pas le cas de tous les collèges appartenant au département. Nous pensons que si nous devons apporter une aide à un collège par rapport à un gymnase, c'est à un collège qui n'a pas de gymnase. On regretterait

effectivement que les élèves de J. Moulin ne puissent plus utiliser la partie qu'ils utilisent aujourd'hui mais si c'était le cas, il en serait ainsi.

Par ailleurs, je voudrais préciser que personne autour de cette table n'a soutenu le gouvernement, n'a démantelé les PTT. Si les PTT ont été démantelés il paraît presque logique et à mon grand regret, que l'ASPTT soit démantelée. Je ne vois pas pourquoi les PTT continueraient à financer une Association Sportive puisqu'il n'y a plus de PTT, il faut être un peu cohérent !

Sur cette commune il y a un certain nombre d'habitants qui utilisent ce gymnase, il y a des équipements importants, il y a des clubs qui ont de bons résultats mais peut-être sera-t-on obligé de regarder comment les héberger autrement. Je pense notamment à la section lutte qui a obtenu de très bons résultats et ce serait dommage de ne plus l'avoir à l'ASPTT mais si demain il faut ouvrir une partie du DOJO, il faudra peut-être se retourner vers le conseil général. D'autres activités à l'ASPTT existent sur la commune. Je pense au tennis, au tennis de table. En dehors de la salle de musculation et du squash, les autres activités existent. Ce que je vous dis c'est ce qu'on a épluché tant avec M. le Maire qu'avec les services du conseil général. Si demain l'ASPTT avec l'aide de son « Comité des Oeuvres Sociales », n'a plus les moyens de fonctionner, que va-t-elle faire ? Elle va augmenter son coût de licence. Si demain le coût de licence de la partie musculation est aussi coûteux que d'aller dans Périgueux où c'est ouvert de 7 h à 21 h, que vont faire les gens ? Je crois que c'est toutes ces questions qu'il faut se poser et moi je voudrais faire une déclaration forte : je dis que Poste-Immo, dans cette affaire, n'a pas une attitude responsable. Avec M. le Maire nous avons signalé à plusieurs reprises que ce gymnase se trouve dans un quartier « politique de la ville », un quartier où déjà il y a de grosses difficultés et que si demain il est fermé, il sera squatté et sera utilisé à des fins de délinquance et c'est la responsabilité de Poste-Immo et non pas la responsabilité de la commune ou du conseil général qui sera engagée.

Je crois qu'il faut le dire haut et fort, il y a un directeur adjoint du conseil général qui est allé les voir, qui leur a expliqué qu'un autre local dans Périgueux avait été acquis et que 8 jours après il était squatté et qu'on y a trouvé tout ce qu'on peut imaginer et je crois M. le Maire qu'il est important de faire cette déclaration. Je regrette que cela puisse, dans mes propos en tant que conseillère générale, impacter sur la réforme des rythmes scolaires mais nous, au département, tout ce qu'on pourra faire pour aider la commune de Coulounieix-Chamiers ou une autre commune, à mettre en place cette réforme, on le fera mais on ne peut pas accepter des attitudes irresponsables. Nous sommes dans un quartier « chaud » à une veille d'élection et c'est trop facile de venir voir un Maire, de le mettre au pied du mur 6 mois avant les élections, de lui demander dès le lendemain un loyer qu'il n'est pas en mesure de payer et qui peut le mettre en difficulté, quelque que soit la décision qu'il prendra.

En effet, M. le Maire vous prenez la décision de payer le bail et demain les citoyens viendront vous reprocher de faire des dépenses inutiles ; vous prenez la décision de ne pas le faire et demain d'autres citoyens vous diront que vous êtes un irresponsable et que vous ne soutenez pas l'ASPTT !

Je crois qu'il faut aussi regarder cette problématique de cette manière car ce n'est pas qu'un problème d'argent. »

Marianne ROUSSEAU arrive à 19 h 55.

M. le Maire : « Au pied du mur et le couteau sous la gorge ! Effectivement c'est très désagréable de se trouver dans cette situation. Il y a indéniablement un aspect social dans cette affaire, ce gymnase a aussi une vocation sociale. Je préfère que les enfants s'adonnent au sport plutôt que faire les ahuris dans la cité, c'est évident. Mais je ne veux pas non plus que les citoyens m'accusent de ne pas avoir tenté jusqu'au bout de trouver une solution. Même si elle est difficile, je veux qu'on se donne le temps et les moyens de la réflexion. »

Patrick CAPOT : « Pour ma part je voterai la délibération avec des états d'âme car c'est le désengagement de LA POSTE qui met en péril le gymnase et la pérennité des sections de l'A.S.P.T.T. Elle est responsable de l'abandon de ses activités sociales, de ses installations sportives, culturelles et de loisirs au détriment du bien-être et de l'épanouissement de ses salariés, c'est tout son patrimoine social qu'elle voue à la spéculation foncière.

Les ministères concernés doivent être saisis, l'état actionnaire à sa part de responsabilité.

Il est évident que cette structure nous est utile dans le cadre de la pratique sportive des élèves de nos écoles et du collège, de plus avec l'application de la réforme PEILLON des rythmes scolaires appliquée sur notre territoire, nous avons utilisé d'une telle structure pour la mise en place des T.A.P.

Mais il est aussi évident que nous ne pouvons financer seul le rachat de ce Gymnase. »

M. le Maire le remercie et précise qu'il a demandé une entrevue avec le Directeur de la Poste ; il souhaite le rencontrer avec le Député de la circonscription mais il attend toujours sa réponse.

Il est prêt à faire un point presse avec le conseil général mais attend de voir si le Directeur de la Poste lui répond.

Hamid EL MOUEFFAK : M. le Maire nous a réunis pour parler de cette problématique. On a discuté et soulevé quelques pistes. Sur le principe je voterai cette proposition. Je crois que c'est la solution la plus sage qui a été retenue. Je pense que c'est une solution sage pour 2 raisons : la première il faut laisser du temps pour analyser la situation. Il s'agit d'un équipement important pour notre commune avec toutes les sections sportives qui y sont présentes, qui joue aussi un rôle social, tout le monde le reconnaît. Je crois qu'il faut mener une analyse très poussée et comme nous sommes devant une contrainte budgétaire comme toutes les collectivités aujourd'hui, on ne peut pas tout faire et il faut que l'Etat joue son rôle. Il faut voir au niveau du Ministère de la ville car nous sommes dans un quartier sensible. Je pense que ça peut être un élément important dans les projets futurs au niveau de la commune.

Deuxième raison : nous devons être vigilants par rapport à ces 65 000 €/an même si c'est sur 7 mois. Il ne faut pas prendre la décision aujourd'hui car cette somme peut plomber le budget futur de la nouvelle équipe. C'est une bonne décision qui vient d'être prise.

Bernard BARBARY : Je vais reprendre un certain nombre de choses à ma façon, qui ont déjà été abordées. Je crois qu'on est dans une conjonction extrêmement difficile qui est d'une part cette difficulté qu'il y a en terme social de perdre éventuellement une structure qui a joué un rôle. D'autre part, la menace qui nous préoccupe est extérieure à la commune après qu'on ait eu à gérer un certain nombre de problèmes endogènes comme ceux de la Maison de retraite, de la crèche ou de CCA. Dans ce cas nous ne sommes pas les obligés de la Poste qui se retourne vers nous pour résoudre ses propres problèmes de liquidation de ses œuvres sociales alors que la commune se trouve elle-même confrontée à ses propres problèmes budgétaires et financiers. C'est pourquoi nous devons en même temps réfléchir à des alternatives dans lesquelles l'ASPTT pourrait continuer à vivre sans recours à la structure gymnase qui fait problème.

Extrait de la délibération :

Le présent bail précaire a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune sera juridiquement locataire du Gymnase ASPTT situé au 3 boulevard Jean Moulin, propriété de POSTE-IMMO durant la saison 2013-2014, selon les conditions suivantes :

- **date d'effet** : 1er novembre 2013 au 31 juillet 2014,
- **loyer** : 60 000 € pour la période,
- **franchise de loyer** : 40 000 € pour la période du 1er novembre au 1er mai inclus,
- **reste à payer** : 20 000 € pour la période du 2 mai au 31 juillet 2014,
- **paiement** : trimestriel d'avance,
- **motif de la précarité** : permettre à la commune de subvenir aux besoins d'accueil supplémentaires générés par la réforme des rythmes scolaires pour la saison 2013-2014,
- **conditions particulières** : autorisation de sous-location au profit de l'ASPTT et du Collège (Conseil Général).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de bail précaire.

Point 2. POURSUITE DE L'EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL POUR 2013 ET 2014

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'évaluation des agents, qu'il s'agit de la poursuite du travail fait précédemment. Un bilan national conclut à la pérennisation de l'entretien professionnel en lieu et place de la notation. L'expérimentation se poursuivra pour les années 2013 et 2014. Cette procédure deviendra obligatoire à partir de 2015.

Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité de poursuivre l'expérimentation de l'entretien professionnel.

Point 3. RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'AVENIR

M. le Maire dit qu'il s'agit du remplacement au service espaces verts, d'un agent qui a eu une mutation pour l'agglomération de Brest. Il propose de recruter un contrat d'avenir, de préférence un jeune de la commune, sachant que si cette personne donne satisfaction, son poste sera pérennisé. Il précise qu'il s'agit d'un effort modeste mais rappelle qu'il a enclenché le plan de titularisation des vacataires et pour le moment il ne peut pas faire d'effort supplémentaire, la masse salariale ne le supporterait pas.

Extrait du texte de la délibération :

Le dispositif des emplois d'avenir a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifié ou résidant dans des zones prioritaires.

Dans les collectivités territoriales, le contrat prend la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) de 3 ans maximum, réglementé par le Code du Travail.

La commune de Coulounieix-Chamiers peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui transmettre son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75% du taux horaire brut du SMIC. Cette aide s'accompagne d'exonérations de charges patronales de sécurité sociale dans la limite d'un montant de rémunération égal au SMIC.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point 4. RETRAIT DES DELIBERATIONS N°6 ET N° 7 EN DATE DU 26 FEVRIER 2013 RELATIVES A LA CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS COUVERT.

Rapporteur : M. Jean-Pierre ROUSSARIE

Vu la réponse favorable de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes à la demande de transfert de l'emprunt d'un montant total de 300 000 euros réalisé par l'Association Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers (COCC) à la Commune de Coulounieix-Chamiers,

Vu la délibération du Conseil d'administration du COCC en date du 8 octobre 2013 ayant pour objet d'autoriser le transfert à la commune de Coulounieix-Chamiers de l'emprunt d'un montant total de 300 000 euros souscrit auprès de la caisse d'épargne aquitaine Poitou-Charentes,

Il est proposé à l'Assemblée le retrait des délibérations n°6 et n°7 en date du 26 février 2013 relatives à la garantie d'emprunt de l'association Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers et à la convention passée avec le COCC dans le cadre de la construction d'un court de tennis couvert.

Patrick CAPOT prend la parole : En revenant sur les délibérations adoptées en Février dernier par votre majorité, M. le Préfet a tranché défavorablement sur le type de montage financier hasardeux qui consistait à subventionner un club de la commune pour financer un investissement.

La subvention municipale aux clubs et associations est faite pour aider au fonctionnement et à la mise en œuvre de projets et non aller à l'investissement, il y a d'autres façons de financer la construction de structures sportives : Notamment par des plans de financements croisés

sous contrôle des élus. C'était la raison de mon abstention avec d'autres collègues et je regrette alors de n'avoir pas été entendu par votre majorité, après nos interventions en commission et en conseil.

En récupérant l'emprunt, même s'il accroît notre dette, cette délibération remet les choses dans l'ordre et la transparence.

L'autre avantage de la délibération faisant jouer au Conseil Régional et au Conseil Général leur rôle de solidarité et soutien pour l'investissement, c'est qu'il subventionne pour moitié le court de tennis. Je voterai donc cette fois favorablement :

► Pour le transfert de l'emprunt (même s'il accroît notre dette il permet à la commune d'être clairement désignée comme le propriétaire de l'équipement).

► Pour la demande de subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Général de la Dordogne, ces financements croisés soulageant financièrement notre commune.

Même avec des finances fragiles, nous devons présenter des budgets en équilibres, c'est quand même la meilleure des cautions auprès des organismes bancaires pour garantir la possibilité de financer nos investissements et ce n'est pas aux banques de dicter leurs lois aux collectivités.

Dans ce contexte, les collectivités doivent trouver auprès de l'Etat avec le gouvernement, dans son rôle de rempart à la finance débridée, l'action nécessaire pour permettre leur développement sinon comment envisager demain les investissements à venir si en plus l'austérité sert de cadre à l'élaboration budgétaire.

Des réductions sans précédent au budget 2014 sont prévues pour tenir l'objectif d'un déficit sous les 3% fin 2015, ce qui au passage, n'allègera pas pour autant la fiscalité des ménages. Les collectivités territoriales, « appelées » à l'effort supplémentaire participeront à hauteur de 3,3 milliards, avec de nouvelles baisses de dotations et des emplois supprimés dans les secteurs qui ne concourent pas selon le gouvernement aux « missions prioritaires ».

Nous entrons dans une période électorale où l'enjeu des élections Municipales va animer les débats autour d'enjeux de proximité pour les gens.

J'en profite pour saluer publiquement votre désignation à l'issue des votes dans votre parti. C'est à la mobilisation citoyenne pour faire progresser des politiques locales de gauche par un projet municipal partagé dans l'écoute et le respect qu'il faut s'attaquer.

M. le Maire le remercie, lui dit qu'il croit que durant ce mandat on est resté dans l'écoute et le respect.

Vous dites que ce n'est pas aux banques de fixer leur diktat. Je vous rappelle que la banque des collectivités territoriales (DEXIA) n'existe plus, que la banque qui doit financer les projets des collectivités locales n'existe pas encore et donc ce sont les banques privées qui imposent leurs règles. Je rappelle aussi qu'en Février/Mars/Avril quand il a fallu chercher des crédits, toutes les portes ne s'ouvraient pas et que nous avions cette possibilité de passer par le monde associatif pour les emprunts.

J'en profite pour dire que nous avons à faire des progrès de gestion, de rationalisation car nos ratios ne sont pas bons, que nous allons perdre des recettes ce qui ne me réjouit pas, notre état est endetté 1 900 milliards, 4 milliards $\frac{1}{2}$ en moins pour les collectivités sur 3-4 ans. Pour autant on ne veut pas faire de fiscalité, on ne veut pas déposséder les contribuables. On a essayé pendant 6 ans de ne pas trop majorer la pression fiscale : 0,42 en moyenne/an, une seule augmentation de 2,5 %. Sur la taxe d'habitation on est dans la moyenne mais sur le foncier nous ne sommes pas bons du tout.

Dans les équipes qui vont venir après les municipales, des équipes de rassemblement à gauche, il va y avoir un dossier important sur nos finances locales, sur la fiscalité, sur comment on optimise au maximum en mutualisant au sein de la nouvelle fusion CAP qui se dessine pour le 1^{er} janvier 2014. Je crois qu'on aura un beau défi à relever collectivement.

Hamid EL MOUEFFAK : J'avais aussi des réticences par rapport au montage financier mais je crois que maintenant il faut aller de l'avant. Nous sommes pour ce terrain de tennis et pour le sport pour tous. Je partage ce que vient de dire M. le Maire par rapport aux finances et au futur rassemblement d'unité de la gauche. Je vais dans le même sens. Mais je veux répondre politiquement à mon collègue Patrick. Il a parlé du budget de l'état. Je veux dire que le budget 2014 du gouvernement est un budget tourné vers l'emploi et la croissance, qu'il suit la trajectoire de la réduction du déficit des dépenses publiques. Pourquoi ? Ce n'est pas par

hasard. Il ne faut pas oublier les 10 mauvaises années de gestion de la droite qui a contraint le gouvernement de préparer pour 2013 un budget permettant à la France le rétablissement de ses comptes publics et de retrouver les marges de manoeuvre nécessaires. Car s'il n'y a pas de marges de manoeuvre on ne peut faire ni le social, ni donner de priorités au niveau de l'éducation. Je crois que le budget 2014 est tourné vers la croissance, l'emploi et le pouvoir d'achat des français. Il y a eu pas mal de gestes en faveur du pouvoir d'achat : des mesures de justice fiscale par l'indexation de l'impôt sur le revenu sur le coût de la vie et la décote sur l'impôt sur le revenu pour que les ménages les plus faibles ne paient plus d'impôts, le passage de la T.V.A à un taux réduit de 7 % pour les biens de première nécessité, des mesures qui apporteront une bouffée d'oxygène pour les P.M.E car ce sont elles qui font la création d'emplois, la ré-indexation des plus-values immobilières, le remplacement de l'imposition forfaitaire annuelle, ceci allant dans le sens de l'emploi et de la croissance sans toucher 3 secteurs importants qui sont l'éducation et l'enseignement supérieur, la justice et la sécurité avec des budgets en hausse et des créations de postes.

Mireille BORDES précise que par rapport aux difficultés rencontrées par la commune, le Président du Conseil Général est intervenu auprès de M. le Préfet pour que la commune puisse se voir ouvrir des droits.

En effet, dont acte répond M. le Maire et ajoute que M. le Préfet est également intervenu.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le retrait de ces 2 délibérations.

Point 5. AUTORISATION DU TRANSFERT D'UN EMPRUNT DE L'ASSOCIATION CLUB OMNISPORTS DE COULOUNIEIX-CHAMIERES A LA COMMUNE DANS LE BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE POUR FINANCER LA CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS COUVERT.

M. le Maire donne la parole à Patrick CAPOT qui a souhaité s'exprimer :

« Décidément ce dossier a été mené, depuis le début, de manière légère.

Vous avez lancé les invitations pour son inauguration avant même le vote par le conseil de la délibération pour son financement. De plus les sols des deux courts couverts enduits de résine ne seront pas secs donc pas praticables lors de l'inauguration. Les invités ne pourront accéder à l'intérieur de la structure. Pourquoi ne pas repousser cette manifestation, nous ne sommes plus à un mois près ! »

M. le Maire répond que l'essentiel c'est la pratique du tennis rendue possible d'ici quelques jours et regrette le léger retard dû au mauvais temps, qui a gêné les entreprises.

Extrait de la délibération :

Vu la demande formulée par les services de l'Etat,

Vu la réponse favorable de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes à la demande de transfert de l'emprunt d'un montant total de 300 000 euros réalisé par l'Association Club Omnisports de Coulounieix-Chamiers (COCC) à la Commune de Coulounieix-Chamiers,

Vu la délibération du conseil d'administration du COCC en date du 8 octobre 2013 ayant pour objet d'autoriser le transfert à la Commune de Coulounieix-Chamiers de l'emprunt d'un montant total de 300 000 euros souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.

▶ A l'unanimité le conseil municipal autorise le transfert d'un emprunt de l'Association COCC à la commune et la réalisation dans le budget principal de la Commune de cet emprunt d'un montant total de 300 000 euros. Ce prêt est destiné à financer la construction d'un court de tennis couvert sur le territoire de la commune de Coulounieix-Chamiers.

▶ Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 300 000 euros,

Durée totale du prêt : 7 ans,

Échéance : Constante,

Montant de l'échéance : 48 515,51 euros,
Périodicité : Annuelle à terme échu,
Taux fixe : 3,20 %,
Frais de dossier déjà payés par l'Association COCC : 600 euros.

Point 6. DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

L'exécution du budget fait apparaître le besoin de réajuster les crédits alloués à certains chapitres ce qui implique la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants :

Investissement

Augmentation/Diminution de crédits			Augmentation/Diminution de recettes		
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Acquisition matériel de transport	107/2182	- 54 200,00 €	Emprunt	16/1641	300 000,00 €
Bâtiments	108/2313	31 000,00 €	Subvention d'investissement reçue	108/13/1328	- 300 000,00 €
Subvention PIG Réhabilitation logements	204/2042	8 200,00 €			
Études	114/2031	15 000,00 €			
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00

Fonctionnement

Augmentation/Diminution de crédits			Augmentation de recettes		
Objet	Chap/Art	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Charges exceptionnelles	67/6788	- 17 348,00 €			
Fournitures de voirie	011/60/60633	15 000,00 €			
Subvention AMF-Téléthon	6574/	500,00 €			
Subvention complémentaire COS	6574/603107	1 848,00 €			
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le virement de crédit indiqué ci-dessus.

Point 7. MODIFICATION D'UNE REGIE DE RECETTES -BUDGET GENERAL

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

VU le courrier de la Régie PERIBUS reçu le 18 juin 2013 instituant une régie de recettes pour la vente des titres de transport PERIBUS collectés par la REGIE PERIBUS pour le compte de la Communauté d'Agglomération Périgourdine,
 VU l'arrêté de la Régie PERIBUS en date du 27 juin 2013, nommant les régisseurs titulaires et suppléants,
 VU l'avis conforme du Receveur Municipal en date du 27 septembre 2013,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} : Il est institué à la Mairie une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

- restauration scolaire,
- activités périscolaires,
- centre de loisirs,
- repas à domicile,
- location de jardins.

ARTICLE 2 : Le montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5 000 €.

ARTICLE 3 : Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les mois et lors de sa sortie de fonction.

ARTICLE 4 : Le régisseur sera désigné par le Maire sur avis conforme du Receveur Municipal.

ARTICLE 5 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé à 1 800 € selon la réglementation en vigueur,

ARTICLE 6 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis du Receveur Municipal selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 : Les recettes désignées à l'article 1^{er} sont encaissées, soit :

- en espèces,
- par CESU (à l'exception des factures de restaurant scolaire),
- par chèque,
- par mandat,
- par prélèvement automatique.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Point 8. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS COUVERT

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

Entendu le rapport de Monsieur Jean-François MARTINEAU concernant la construction d'un court de tennis couvert prévu au Budget Primitif 2013 pour un montant total des travaux évalué à 332 722,33 € TTC soit 278 195,68 € HT,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Compléter le plan de financement qui avait été adopté par la délibération n°7 du 16 octobre 2012, en sollicitant une subvention complémentaire au titre du Contrat d'Objectif du Conseil général d'un montant de 55 640 €.
- Confirmer la demande de subvention au Conseil général d'un montant de 55 640 € au titre du Sport.
- Confirmer la demande de subvention au Conseil régional d'un montant de 55 640 €.
- Valider la participation financière de l'Association COCC d'un montant de 10 000 € dans le financement de ce projet.
- Valider le plan de financement mis à jour ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

*Les subventions et participations sont comptabilisées sur le montant HT des dépenses)

Dépenses	Recettes
<p>LOSBERGER France</p> <p>- Bâtiments et ancrage et Electricité - Double membrane - Filets latéraux - Sas de liaison..... 155 385,68€</p> <p>TENNIS CHEM INDUSTRIE</p> <p>Sols sportifs.....9 370,00€</p> <p>ATELIER ARCHITECTURE MORIN</p> <p>Permis de construire.....5 800,00€</p> <p>EUROVIA Aquitaine</p> <p>Travaux de terrassement- VRD- Réalisation du revêtement en enrobé du sol sportif.....107 640,00€</p> <p>TOTAL des dépenses HT 278 195,68€</p> <p>TVA 19.6%..... 54 526,36€</p> <p>TOTAL des dépenses TTC : 332 722,04€</p>	<p>Conseil Régional d'Aquitaine</p> <p>Subvention (20%*).....55 640€</p> <p>Conseil général de la Dordogne</p> <p>Contrat d'objectif : (20%*).....55 640€</p> <p>Subvention sport* (20%*).....55 640€</p> <p>Association COCC</p> <p>Subvention (3,6%*).....10 000€</p> <p>Commune de Coulounieix-Chamiers</p> <p>Participation financière..... 155 802,04€</p> <p>TOTAL des recettes : 332 722,04€</p>

Le Conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Point 9. DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES OPERATIONS DE VOIRIE AU TITRE DU CONTRAT D'OBJECTIF.

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

M. Jean-François MARTINEAU rappelle au Conseil municipal qu'il est envisagé des travaux d'investissement importants de voirie. Ces travaux inscrits au budget communal 2013, sont de nature à être subventionnés par le Conseil général au titre du Contrat d'Objectif.

Ils concernent les axes les plus endommagés, particulièrement l'avenue de l'industrie, l'avenue Galliéni et l'avenue Édouard Michel (entre le rond-point du Dojo départemental et la déchetterie intercommunale), pour un montant total des travaux évalué à 226 000 € TTC, soit 188 963 € HT. Il est rappelé au Conseil municipal que la demande initiale de subvention pour ces travaux était de 55 000 € conformément à la délibération n°7 du 20 mars 2013 du Conseil municipal.

Étant donné qu'il reste des fonds à attribuer sur le Contrat d'Objectif visant la Commune de Coulounieix-Chamiers, il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention d'un montant supérieur fixé à 75 585 € au titre du Contrat d'Objectif du Conseil général pour permettre la réalisation des travaux de voirie susvisés estimés à 188 963 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention de 75 585 € pour les opérations de voirie au titre du contrat d'objectif du Conseil général

Point 10. DENOMINATION D'UNE VOIE DE L'ECO-LOTISSEMENT « LES JARDINS DE BELLEVUE »

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

Considérant la création d'un nouveau quartier d'habitations : l'éco-lotissement « les jardins de Bellevue », dans le secteur de Puybournet et la nécessité de dénommer toutes les voies pour faciliter la distribution postale et de manière plus générale l'accessibilité de l'ensemble des services de proximité aux futurs habitants,

Considérant qu'il reste une voie à nommer et qu'il a été proposé à l'assemblée de lui donner le nom de Jane GOODALL en raison de son engagement pour la biodiversité la non-violence et la communauté humaine qui est tout à fait en rapport avec le projet de l'éco-lotissement « les jardins de Bellevue ».

M. le Maire rappelle que Patrick CAPOT avait fait la proposition d'Henri ALLEG, historien journaliste qui s'est insurgé contre la pratique de la torture en Algérie. Ce nom est retenu car il y a de nombreuses voies à dénommer, mais pour l'éco-quartier Bellevue le nom de Jane GOODALL semble mieux convenir.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point 11. ABANDON DE LA MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (R.L.P) SUR LA ZONE DE CREAVALLEE NORD

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

Vu la délibération du 11 juillet 2013 autorisant la mise en place d'un Règlement Local de Publicité (RLP) sur la zone de Cré@vallée nord,

Vu la délibération du 11 juillet 2013 associant le bilan de la concertation du PLU à celui dudit règlement de publicité,

Considérant le dossier de demande de dérogation en vue de l'extension du Parc d'Activités économiques Cré@Vallée à COULOUNIEIX CHAMIERES,

Considérant que le Règlement Local de Publicité proposé pour la zone de Cré@vallée nord n'était pas suffisamment abouti, ni réellement pertinent car restreint à une seule zone,

Considérant que l'élaboration et l'approbation des dispositions d'un Règlement Local de Publicité sur l'ensemble de la commune seraient préférables,

Considérant la proposition de la Communauté d'Agglomération Périgourdine consistant à organiser un groupement de commande intercommunal pour réaliser les RLP des communes de l'agglomération,

Considérant l'intérêt de ce projet qui permettra de maîtriser l'impact publicitaire sur le territoire communal et d'harmoniser ces exigences à l'échelle intercommunale.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'annuler le Règlement Local de Publicité pour le secteur de Cré@vallée nord tel que proposé dans la délibération du 11 juillet 2013,

De s'engager dans une démarche plus globale en projetant la prescription d'un Règlement Local de Publicité sur l'ensemble du territoire communal et ce, dans le cadre d'une réflexion intercommunale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Point 12 et 13. TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE PUBLIC – SECTEUR 4 – ECO-LOTISSEMENT « LES JARDINS DE BELLEVUE » (câblage et fourniture et pose des luminaires

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

La commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE24) pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Un programme de travaux a été demandé au Syndicat Départemental pour établir un projet qui prévoit la réalisation du réseau d'éclairage public sur l'éco-lotissement communal : « les jardins de Bellevue ».

L'opération de câblage représente un montant de 49 739,68 € HT soit 59 488,66 € TTC. La fourniture et la pose des luminaires représentent un montant de 109 098,47€ HT soit 130 481,77 € TTC.

Il est entendu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 60 % de la dépense nette HT, ce qui représente un montant de : 29 843,81 € HT, soit 35 693,20 € TTC pour les travaux de câblage et 109 098,47€ HT soit 130 481,77 € TTC, pour la fourniture et la pose des luminaires.

Le Conseil municipal approuve ces 2 points à l'unanimité.

Points 14 -15 -16. TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE PUBLIC :
- REMISE EN ETAT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES FRERES MARTY
- REMPLACEMENT FOYER N° 1436 et 1437 IMPASSE DU CASTEL
- RENOUELEMENT DU FOYER n° 1737 SUR LE GIRATOIRE de MERILLER

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

Vu l'état critique du matériel en place, un programme de travaux a été demandé au Syndicat Départemental d'Énergies pour établir un projet qui prévoit :

- la remise en état du réseau d'éclairage public rue des Frères Marty pour un montant de 2 718,65 € HT, soit 3 251,51€ TTC
- le remplacement des foyers 1436 et 1437 impasse du Castel pour un montant de 2 956,20 € HT soit 3 535,62 € TTC
- le renouvellement du foyer 1737 sur le giratoire de Mériller, pour un montant de 760,87 € HT soit 910 € TTC

Il est entendu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette HT, ce qui représente un montant de :

- 1 359,33 €, soit 1 625,76 € TTC pour la remise en état du réseau rue des frères Marty,
- 1 478,10 €, soit 1 767,81 € TTC pour le remplacement des 2 foyers impasse du Castel
- 380,43 €, soit 455 € TTC pour le remplacement du foyer sur le giratoire de Mériller.

Le Conseil municipal approuve ces 3 points.

Point 17. DECLASSEMENT DE MATERIEL COMMUNAL

Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite se dessaisir du matériel communal en instance de réforme, à savoir un tracteur Massey Ferguson immatriculé : 315HP24.

Le Conseil municipal se prononce favorablement sur ce déclassement

Point 18. MODIFICATION DES TRANCHES TARIFAIRES DES REPAS A DOMICILE

Rapporteur : Mme Joëlle CONTIE

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de modifier les tranches tarifaires des repas à domicile.

QUOTIENT FAMILIAL*	TARIFS
QF 22 de 0 à 722€ (minimum vieillesse)	3,43 €
QF 23 de 722,01 à 786 €	4,32 €
QF 24 de 786,01 à 874 €	4,95 €
QF 25 de 874,01 à 962 €	5,48 €
QF 26 de 962,01€ à 1226 €	6,68 €
QF 27 à partir de 1226,01 €	7,28 €

* « Somme des salaires et assimilés (retraites, pensions, salaires...) du foyer déclarée » divisée par 12 mois et divisée par le nombre de personnes du foyer.

Proposition adoptée à l'unanimité.

19. TARIFS 2013-2014 DES ACCUEILS DE LOISIRS (Point rajouté à l'ordre du jour).

Rapporteur : Mme Joëlle CONTIE

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de réactualiser les tarifs des accueils de loisirs pour l'année 2013-2014 suite aux nouvelles dispositions de la CAF.

TARIFS DU SERVICE POLE ENFANCE/JEUNESSE

Quotient familial	Accueil de loisirs *		
	Journée ou Matinée avec repas VACANCES	½ Journée sans repas VACANCES ou MERCREDIS	½ journée avec repas MERCREDIS Uniquement
QF 1 / QF 11 / QF 31 – De 0 à 186 €	9,36 €	4,08 €	6,12 €
QF 2 / QF 12 / QF 32 - De 186,01 à 281 €	9,46 €	4,55 €	6,61 €
QF 3 / QF 13 / QF 33 - De 281,01 à 480 €	9,56 €	4,78 €	7,43 €
QF 4 / QF 14 / QF 34 – De 480,01 à 622 €	9,66 €	4,83 €	7,71 €
QF 5 / QF 15 / QF 35 – De 622,01 à 1000 €	10,16 €	5,08 €	8,17 €
QF 6 / QF 16 / QF 36 – à partir de 1000,01 €	10,86 €	5,43 €	8,55 €
QF 7 - Hors Commune (sans quotient familial)	12,00 €	6,00 €	10,20 €
	15,93 € **	7,88 €	12,08 €
QF 8 – Présence occasionnelle	/	/	/

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point 20. SUBVENTION ALLOUEE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PERIGUEUX DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS)

Rapporteur : Mme Claude DERAMCHI

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant d'une subvention dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour l'année 2013.

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION	DESCRIPTION DU PROJET CUCS	MONTANT DE LA SUBVENTION ALLOUEE
Centre Communal d'Action Sociale de Périgueux	Garde d'enfants au domicile des parents sur des horaires typiques ou atypiques (Personnes au RSA, familles mono parentales, demandeurs d'emploi ...).	500.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 20. PROPOSITION DE NOMMER CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIER, MARWAN BARGHOUTI – DEPUTE PALESTINIEN

Rapporteur : M. Jean-Pierre ROUSSARIE

Tout au long de ce conflit, de nombreux dirigeants palestiniens ont défendu l'idée d'un retour à une paix juste et durable au Proche Orient par la négociation entre l'Etat palestinien et celui d'Israël. C'est le cas de Marwan Barghouti, retenu prisonnier par Israël depuis 11 ans maintenant.

Marwan Barghouti, député palestinien, est élu en 1996 et réélu en 2006 au Corps législatif palestinien. Longtemps dirigeant du Fatah, le parti politique historique de la Palestine.

Leader incontestable des forces politiques palestiniennes, Marwan Barghouti recherché par les services secrets et l'armée israélienne, est arrêté le 15 avril 2002.

Dès son élection comme député en 1996, Marwan Barghouti défend la nécessité d'une négociation avec l'Etat d'Israël dans le cadre d'un processus de paix. Il milite pour un gouvernement de coalition formé au sein du Conseil législatif de Palestine, appelle à la création d'un Etat palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, revendique le droit au retour des réfugiés palestiniens et exige un retrait intégral de l'armée israélienne des territoires de Cisjordanie.

De par sa vie politique, son engagement, ses écrits, son action et sa popularité, Marwan Barghouti est incontestablement un partenaire sérieux et légitime pour la paix.

De nombreuses associations de défense des droits de l'homme et de nombreuses personnalités se mobilisent pour exiger sa libération. Parmi elles, des membres du Parlement européen et un ancien ministre israélien de la justice. En France, de nombreuses villes se sont constituées en réseau pour exiger la libération de Marwan Barghouti.

Le Conseil municipal agit en totale fidélité avec ses engagements en faveur des droits de l'homme. La paix au Proche-Orient ne peut laisser aucune collectivité ni aucun élu indifférent ; il convient d'encourager et de soutenir toutes les initiatives et les démarches en faveur de la paix, de la solidarité et de la coopération entre les peuples.

En conséquence, le Conseil municipal :

- Demande la libération de Marwan Barghouti et la reconnaissance du droit au retour de tous les réfugiés,
- Déclare Marwan Barghouti, citoyen d'honneur de la ville de Coulounieix-Chamiers,
- Demande au Président de la République, au Premier ministre et au ministre des Affaires étrangères, de tout mettre en œuvre pour permettre la libération de Marwan Barghouti au plus tôt et pour accélérer un processus permettant d'aboutir à la résolution du conflit israélo-palestinien afin de construire une paix juste et durable au Proche-Orient

Délibération adoptée à l'unanimité.

Francis CORTEZ demande la parole: « Je voudrais revenir sur le nom qui a été donné à une rue des Jardins de Bellevue, Jane GOODALL. Effectivement cette dame s'est occupée d'environnement, d'écologie et de biodiversité mais il faut dire aussi que sur la commune il y a 8 noms de femmes et 112 noms pour les hommes. On parle de parité, mais il faut mettre aussi en pratique ; c'est aussi un peu pour ça que nous avons proposé ce nom de femme. »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire donne la parole à Mme Dominique ATTINGRE, Présidente du Conseil des Sages qui, ce soir nous fait un bilan sur l'activité du Conseil des Sages :

Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs Les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs,

1° CREATION et- RAPPEL RAPIDE DE LA MISSION DU CONSEIL DES SAGES ET DE SES PRINCIPES ESSENTIELS

Mis en place par la volonté du Maire et de son équipe municipale, le 23 octobre 2008, le conseil des sages est une force de réflexion autonome dont la mission consiste à donner son avis, à faire des propositions sur des dossiers d'intérêt général confiés par les élus ou dont le Conseil des Sages souhaite se saisir lui-même.

Les sujets abordés concernent la vie des habitants et de la commune dans toute sa diversité : social, solidarité, culture, économie, environnement, urbanisme, circulation ...

Il est intergénérationnel, composé de 26 membres âgés de 35 à 79 ans, respectant la parité, habitant différents lieux de la commune, encore en fonction ou ayant exercé une vie professionnelle dans différents secteurs, riches de leurs expériences diverses.

Le Conseil des Sages travaille en toute indépendance.

2° REFERENTS MUNICIPAUX

Le Maire et Monsieur Michel Naboulet, conseiller municipal en sont les référents et il a fallu nommer ou proposer un ou une Présidente : dans un premier temps, Madame Dominique Dumonteil a accepté cette tâche.

3° FONCTIONNEMENT

Le Conseil des Sages s'est d'abord constitué en 4 commissions :

- *Accessibilité, des personnes à mobilité réduite et les réseaux de déplacements urbains dans la commune, Resp. Sylvette Peyrat*
- *Ruralité, monde agricole, environnement et Agenda 21 : Resp. Guy Doche*
- *Social, intergénération, et vie scolaire, Resp. Dominique Attingré*
- *Fiscalité, finances, économie, emploi. Resp. : Laurence Vallée-Hans*

La date des réunions des commissions est fixée par le responsable ainsi que la fréquence. Des comptes rendus sont élaborés à chaque réunion et une assemblée générale est fixée pour analyser ces CR , en faire la synthèse et les faire parvenir au référent mairie.

4° LA MISE EN OEUVRE

Recherche des sujets de travail :

En assemblée générale s'est déterminé les sujets à partir des thèmes de travail par commissions puis les Sages se sont répartis dans ces commissions en fonction de leur compétence.

Le travail a commencé. Une grande effervescence ... Un vrai désir de s'investir ...

*Beaucoup de sujets abordés pendant ces 5 ans : sécurité routière, la vitesse de circulation des voitures au bourg, les feux de signalisation, la circulation des poids lourds sur la commune, la sécurité aux abords des écoles, les panneaux pas toujours visibles, analyse du potentiel économique de la commune, l'état de la voirie , des trottoirs, voitures abandonnées sur les parkings, publication dans le BM d'un article « Partageons la route » , problème avec la déchetterie qui ne prenait pas les souches , les abris bus, participation au comité de jumelage de Portlaoise, suggestion de la création d'une maison pour personnes âgées, avec aide à la personne, d'un club du 3è âge, d'un centre médical au bourg, comment attirer les jeunes médecins, recherches de documents sur la guerre de 14/ 18 ... et bien d'autres sujets, etc, etc
.....*

Chacun s'est mis à l'affût de dysfonctionnements. Dans son quartier, sur la commune en fonction des thèmes de la commission où il s'était inscrit librement. Puis nous nous sommes rendus compte que l'information objective nous manquait.

Nous avons alors demandé à la Mairie de nous donner les dates des réunions de commission de quartier, des conseils municipaux pour y assister et y puiser des sujets de réflexion qui s'appuyaient sur de véritables demandes de nos concitoyensNous sommes allés chercher l'information.

Nous avons demandé à rencontrer les adjoints au Maire pour leur faire part de nos préoccupations mais aussi pour avoir des informations à la source, poser des questions et obtenir des réponses

La plupart des adjoints se sont pliés à cet exercice.

Mais bien sûr sont apparus des dysfonctionnements.

Comment sélectionner les idées prioritaires, les présenter en réunion de bureau d'abord, avec les responsables des commissions, comment matérialiser les liens entre le conseil municipal et

le conseil des sages ? La circulation de l'information transversale, de haut en bas et de bas en haut. La circulation de l'information, la vraie, pas les rumeurs, comment vérifier l'information ...

Notre façon de travailler ne nous a pas paru satisfaisante. L'information ne remontait pas suffisamment. Pas facile, de mettre en place ce conseil des sages, et le conseil des sages lui aussi se cherchait ... Nous avons pris conscience que nos ambitions étaient trop grandes. Il fallait se rendre compte que nous n'étions qu'un organe de réflexion.

Nous avons rencontré le conseil des sages de Notre Dame de Sanilhac dont le fonctionnement diffère : c'est le Maire qui donne les dossiers de réflexion.

LES CHANGEMENTS

Fin 2011 : Il a fallu restructurer notre façon de travailler...

Madame Dumonteil a démissionné et une élection a eu lieu sur présentation de lettre de candidature. Madame Attingré a pris la succession.

Plusieurs séances de travail à rechercher et analyser les rouages de notre système de fonctionnement.

Restructuration des commissions : de 4 nous sommes passés à 2 :

1° COMMISSION SCOLAIRE, ACTION SOCIALE : intergénérationnelle de la petite enfance à la fin de vie. Responsable : Catherine Dejean

2° ENVIRONNEMENT : travaux d'aménagement, cadre de vie, habitat, ruralité, PLE ; PDU
Responsable Guy Doche

- chaque commission traitant les thèmes transversaux comme le financement et la vie économique.

Les comptes rendus sont alors centralisés par le bureau composé de la présidente, du vice-président, de 2 secrétaires et des responsables des 2 commissions, et sont envoyés à M. Naboulet et aussi directement à M. Le Maire.

Mars 2012 : Le travail reprend..

Une adresse mail a été créée et publiée dans le BM pour que nos concitoyens puissent faire des suggestions.

Au cours de plusieurs assemblées nous avons à nouveau échangé nos propositions.

Au mois de juin dernier, une assemblée générale a remis au Maire le résumé des travaux.

Des échanges ont eu lieu et chacun des Sages a pu livrer à M. Le Maire et à M. Naboulet, son ressenti.

La plupart d'entre nous sommes investis également dans des associations sur la commune. Là aussi nous avons puisé ce qui nous intéressait dans le but de mieux comprendre ... Conseil Municipal Enfant, participation à des activités au Centre Social, animation auprès des personnes âgées, création de liens avec les jeunes et les anciens, lecture avec les jeunes à la maison de retraite, aide aux devoirs.

*Chacun individuellement s'est dirigé vers des associations, là où il se sentait le plus à l'aise
.....*

C'est aussi une forme d'action.

Conclusion

Finalement le Conseil des Sages a établi une sorte de maillage dans la vie de notre commune.

*Chacun a joué le jeu du mieux qu'il a pu. Librement. Pas toujours facile de savoir où s'arrête
notre rôle !*

*Mais cela a permis d'établir entre nous, qui à l'origine ne nous connaissions pas forcément,
des liens avec la conscience de notre citoyenneté. Quelques soient nos opinions politiques, nos
choix de vie, nos expériences, le conseil des sages a permis d'établir ces relations pour oeuvrer
objectivement au bien commun. Il a apporté sa contribution pour une démocratie participative.
A nous, citoyens (nes) de nous emparer de cet outil d'expression pour le faire vivre.*

*En tant que Présidente, j'ai veillé à ce que ce contrat soit respecté. Je remercie les conseillers
qui ont joué le jeu.*

*Bien sûr nous avons tous éprouvé des frustrations, l'impression d'être inutiles ... Nous ne
faisons que proposer, il faut rappeler que nous ne sommes pas des élus mais des conseillers ;
nos réflexions qui s'appuient sur des constats, qui représentent une somme de travail
importante, peuvent être reprises le moment voulu, dans les commissions municipales.*

*Un autre conseil des sages pourra oeuvrer différemment, les chemins à emprunter peuvent
être pluriels, chaque Conseil des Sages doit se fixer sa mission dans le cadre de son
règlement.*

*C'est un questionnement permanent dans la recherche de bien faire, au service de nos
concitoyens.....*

Nous continuons nos travaux jusqu'aux prochaines élections municipales.

Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs Les Adjoints et Conseillers Municipaux,

*Voilà, je vous ai livré nos travaux et nos réflexions, notre interprétation de notre mission telle
que nous l'avons conçue et vécue ...*

Applaudissement des conseillers et des auditeurs.

M. le Maire la remercie pour ce témoignage sincère et émouvant. « C'est vrai qu'il y avait une part d'aventure au départ de ce Conseil des Sages. Pour les élus que nous sommes il est toujours difficile de mettre en pratique la démocratie, la vraie démocratie. Je fais une distinction entre démocratie formelle et démocratie réelle. C'était donc une façon d'établir la démocratie réelle, avec un regard extérieur au conseil municipal, votre propre regard. Mais il fallait trouver votre place et comme vous l'avez dit, vous n'êtes pas des élus, vous êtes des Sages. Vous pouvez apporter des suggestions, des propositions mais vous n'avez pas les moyens opérationnels de les exécuter. Je crois que vous avez trouvé votre rythme de croisière ce qui n'a pas été facile. Je veux aussi rendre hommage à Dominique DUMONTEIL qui a été courageuse de se lancer dès le départ. Je veux que vous sachiez que vos travaux ne seront pas inutiles, vous nous avez aidés, vous avez éclairé nos choix et je proposerai à la prochaine équipe de refaire un Conseil des Sages parce que la démocratie est fragile, qu'elle se bâtit tous les jours et nous avons besoin de tout le monde. La démocratie se partage, c'est comme le pouvoir.

La séance est levée à 21 H

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Pierre ROUSSARIE", written over a horizontal dotted line.

Jean-Pierre ROUSSARIE